

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, CHAUMARD Laurent, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, VANDEPITTE Brice, SICARD Rudy.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :

Sylvia BUREL a donné pouvoir à Jean-Luc VAUTHIER
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Henriette EL HAGE

ABSENTS EXCUSES (3) :

Flavien LEGER, Rose-Marie SORCE, Aude SCOTTON

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2024

Date d'affichage : 22 avril 2024

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le : 30.04.2024
Et publication le : 03.05.2024
Le Maire,



SYANE – Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication – Approbation du plan de financement Gros Entretien Reconstruction (GER) 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté pour la commune d'améliorer son réseau d'électrification et de télécommunication ;

Considérant le programme des travaux pour 2024 ;

Considérant le plan de financement suivant :

Objet	Montant estimatif
Montant global	80 690.66 € TTC
Participation financière du Syane	33 111.40 € TTC
Participation financière de la Commune	47 579.26 € TTC
Frais généraux	2 420.72 € TTC

Afin de permettre au Syane de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement et sa répartition financière ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 936.58 € sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération ;
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syane, sous forme de fonds propres, la participation à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par la Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 38 063.41 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 29 avril 2024

Le secrétaire de séance,
Françoise JOSSERAND



Le Maire,
Michel BEAL

